

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE AJOURNÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINT-MARIE, LE 06 JUILLET 2011 À 15H00 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MAIRE GARY LACHAPELLE MAIRE

SONT PRÉSENTS

Messieurs **Pierre Leblanc, conseiller**
 Sandy MacKay, conseiller
 Derek Dubeau, conseiller

SONT ABSENTS (CES ABSENCES MOTIVÉES)

Mesdames **Françoise Lafrenière, conseillère**
 Pauline Sauvé, conseillère

Monsieur **Jean-Claude Loyer, conseiller**

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur **Yvon Blanchard, directeur général**

Madame **Johanne D'Amour**

2011-07-214 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 AJOURNÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance ordinaire ajournée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-07-215 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Sandy Mackay

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier/directeur général, ainsi que les ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

- A) **Ouverture et Procédure**
 - A-1) **Appel à l'ordre.**
 - A-2) **Mot de bienvenue**
 - A-3) **Ouverture de l'ajournement de la séance**
 - A-4) **Adoption de l'ordre du jour**
- B) **Paroles aux contribuables.**
- C) **Sujets à traiter**
 - C-1) **Règlement d'emprunt concernant l'achat des camions incendie et PRECO, 2 500 000\$ (Voir projets de résolution en annexe)**
 - C-2) **Plan fonctionnel (Voir projet en annexe)**
- D) **Varia**
- E) **Paroles aux contribuables**
- F) **Clôture de la séance.**

2011-07-216

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION
D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2010-05 et 2010-09, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juillet 2011, au montant de 2 500 000\$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a reçu les soumissions détaillées ci-annexées (*Voir annexe 1*);

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avéré la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller
Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 500 000\$ de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier/directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS**

ANNEXE 1

N/Réf. : 83020 – 3

Municipalité /Organisme : Municipalité de Lac-Sainte-Marie
Adresse : C. P. 97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
MRC ou CM : La Vallée-de-la-Gatineau
Nom de l'officier : Monsieur Yvon Blanchard
Secrétaire-trésorier
Téléphone : (819) 467-5437
Télécopieur : (819) 467-3691

Date d'ouverture : 6 juillet 2011 Nbr. de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 11 h
Échéance moyenne : 4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture : M.F.Q.
Taux moyen : 2,6924 %
Montant : 2 500 000 \$
Date d'émission : 20 juillet 2011
Institution financière de la municipalité ou l'organisme :
Caisse Populaire Desjardins Gracefield
815 - 30177
32, Rue Principale
Gracefield (Québec) J0X 1W0

À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de
l'émission désignée ci-dessus,

Le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes,
le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*
(L.R.Q., c. C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du*
***Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et de la résolution adoptée en**
vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

N/Réf. : 83020 –3 Date émission : 20 juillet 2011

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

158 000 \$	1,50000 %	2012
163 000 \$	1,70000 %	2013
168 000 \$	2,15000 %	2014
174 000 \$	2,40000 %	2015
1 837 000 \$	2,80000 %	2016

Prix : 98,61100 Coût réel : 3,03409 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

158 000 \$	1,55000 %	2012
163 000 \$	1,75000 %	2013
168 000 \$	2,05000 %	2014
174 000 \$	2,45000 %	2015
1 837 000	\$ 2,80000 %	2016

Prix : 98,52700 Coût réel : 3,05595 %

158 000 \$	1,50000 %	2012
163 000 \$	1,75000 %	2013
168 000 \$	2,10000 %	2014
174 000 \$	2,50000 %	2015
1 837 000 \$	2,80000 %	2016

Coût réel : 3,07764 %

2011-07-217

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt #2010-05 et 2010-09 suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 500 000\$;

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2010-05	589 000\$
2010-09	1 911 000\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Pierre Leblanc

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 500 000\$;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins Gracefield (815-30177);

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le Maire et le secrétaire-trésorier/directeur général. La Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS**

2011-07-218

**MANDATANT LE MINISTRE DES
FINANCES POUR RECEVOIR ET
OUVRIR LES SOUMISSIONS
PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU
CODE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Derek Dubeau**

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ou les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS**

2011-07-219

COURTE ÉCHÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre
Leblanc**

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 500 000\$, effectué en vertu des règlements numéros 2010-05 et 2010-9, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans à compter du 20 juillet 2011; en ce qui regarde les amortissement annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-05 et 2010-09, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS**

2011-07-220

**AMENDEMENT À LA VOCATION
INITIALE DU CONTRAT AVEC
CARRIER-SAVARD**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU d'amender le contrat initial pour omettre le côté ingénierie et le remplacer par le côté environnemental car il est important de commencer par la base avant d'aller plus loin dans les études.

Le tout selon la proposition de Génivar, en date du 02 juin 2011 représenté par Jocelyn Cloutier, ingénieur et directeur des services municipales, et de Monsieur Jacques Savard de Carrier et Savard, en date du 17 juin 2011;

QUE le montant du contrat initial demeure inchangé;;

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette modification de contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS**

2011-07-221

**CLÔTURE DE LA SÉANCE
AJOURNÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sandy Mackay

ET IL EST RÉSOLU de clore la présente séance ajournée car tous les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Gary Lachapelle,
Maire**

**Yvon Blanchard,
Directeur général**